

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENT ECORESponsable

Préambule

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, la Ville de Chinon souhaite mettre en place des actions concrètes visant à limiter l'impact des manifestations organisées (tant en intérieur qu'en extérieur) sur l'environnement, en valorisant le tri des déchets et les gestes écoresponsables.

Des manifestations sont organisées régulièrement à Chinon, accueillant de nombreuses personnes (visiteurs, sportifs...). Des dysfonctionnements pour le traitement et le tri des déchets sont constatés. Il est proposé, avec le concours des associations et autres structures organisatrices de réduire les impacts sociétaux et environnementaux négatifs.

Cette charte spécifie des solutions concrètes, simples à mettre en place et sans surcoût pour l'organisateur. Les Services Techniques seront force de proposition et d'accompagnement dans la mise en place de ces actions et veilleront attentivement au respect de cette charte.

La mise en œuvre de la charte engagera les parties réciproquement dans le dispositif.

Engagement n° 1 **DESIGNER UN REFERENT**

Désigner un référent « Ecoresponsable » au sein de l'association, de la structure ou du club qui sera chargé du suivi de la démarche.

Engagement n°2 **REDUIRE, TRIER, REUTILISER ET RECYCLER LES DECHETS**

- Le tri des déchets doit être organisé doit être organisé aux coins restauration, buvettes à la fois côté organisateurs et côté public. Le référent «écoresponsable» veille au respect des consignes par les personnes responsables de chaque stand. Les Services Techniques proposent des sacs de tri jaune et mettent en place une communication adaptée pour rappeler les consignes (plaquettes ...).
- Tous les déchets non recyclables sont à déposer dans des sacs noirs fermés puis mis dans des bacs noirs installés par les Services Techniques de la Ville. L'évacuation des bacs est assurée par les Services Techniques. Les déchets fermentescibles seront séparés et mis par les organisateurs dans les bacs situés sur les points de compostage collectifs de la Ville.
- Les huiles de friture sont stockées dans des bidons à la charge des associations. Les organisateurs prennent en charge l'évacuation de ces bidons (la déchetterie de Savigny en Véron accepte ce genre déchet).

Engagement n°3 COMMUNIQUER DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Limiter l'utilisation de papier lors de la préparation de l'événement en privilégiant l'utilisation de la communication électronique (mails et réseaux sociaux).

Engagement n°4 ECONOMISER LES RESSOURCES ENERGETIQUES ET NATURELLES ET REDUIRE LES NUISANCES

- Limiter l'utilisation de l'eau
- Vérifier qu'il n'y a pas de gaspillage dans la consommation d'énergie (électricité, chauffage lorsqu'il est en fonctionnement, etc.)

Engagement n°5 MISE EN PLACE D'UNE GESTION DURABLE DES EMPLACEMENTS

- Promouvoir les modes de transports doux sur les outils de communication en inscrivant sur le support une phrase du type « pourquoi ne pas venir en vélo, bus, co-voiturage ? »

Engagement n°6 ACHETER ECO-RESPONSABLE

- Privilégier les produits de saison et de production locale dans les achats
- Favoriser l'achat de produits avec peu d'emballage